

Des formations, des réponses à vos attentes

Un collège pour une scolarité après la 5^{ème} :

- 4^{ème} et 3^{ème} Technologiques

Un lycée pour une scolarité après la 3^{ème} :

- Filière Générale et Technologique
 - Seconde d'Enseignement Général et Technologique
 - Bac Technologique (Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant)
- Filière Professionnelle
 - CAPA Services en Milieu Rural (métiers du social)
 - Seconde Professionnelle
 - BAC Professionnel Services en Milieu Rural

Un Centre de Formation Supérieure par Alternance :

- Antenne du CFSA de l'AFTEC avec le concours du Conseil Régional du Centre Formations par apprentissage :
 - BTS Comptabilité Gestion des Organisations
 - BTS Professions Immobilières
 - BTS Tourisme
- Formations en contrat de professionnalisation
 - DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)

Un Centre de Formation Continue :

- Formations sanitaires et sociales
 - CAP Petite Enfance
 - Classes préparatoires aux concours sanitaires et sociaux (moniteur-éducateur, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social)
 - C.A.P. Esthétique Parfumerie et Cosmétique au service du "bien-être" de la personne
 - Préparation aux concours de kinésithérapeute et ergothérapeute
- Formations comptables
- Formations informatiques - campus numérique

Nous serons heureux de vous recevoir et de vous présenter notre établissement lors des prochaines portes ouvertes.

2, rue des Fleurs - 28630 MIGNIERES Tel : 02.37.26.46.07
Site : franz-stock.fr Courriel : mignieres@cneap.fr

Lycée d'Enseignement Agricole privé
Centre de Formation Supérieure par Alternance
Centre de Formation Continue
EFAGRIR
FRANZ STOCK



Pour former vos collaborateurs de demain Votre taxe d'apprentissage



Une ressource indispensable pour donner du sens aux métiers de demain.

Le lycée EFAGRIR - Franz Stock s'engage à vos côtés.



**PORTES
OUVERTES**
9 mars 2013
5 avril 2013
3 mai 2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En recevant votre taxe d'apprentissage nous souhaitons vous remercier de l'effort financier que vous consacrez ainsi à notre établissement.

C'est grâce à votre taxe d'apprentissage que notre établissement participe activement à des investissements pédagogiques importants qui permettent à nos élèves, étudiants et stagiaires de se préparer favorablement à leur métier de demain.

Ce partenariat école/entreprise va dans le sens d'une ouverture de notre établissement vers le monde économique et professionnel en garantissant une meilleure adéquation entre vos attentes et nos formations.

Ainsi votre taxe d'apprentissage est-elle une ressource essentielle à notre structure de formation au service de la réussite des jeunes et de leur insertion professionnelle.

Vous trouverez ici quelques informations sur le versement de votre taxe d'apprentissage. Vous pouvez par ailleurs nous contacter pour de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Gilles PELLETIER
Directeur

Objectifs :

- La taxe d'apprentissage constitue une ressource importante pour notre établissement.
- Elle permet le financement d'outils pédagogiques indispensables à la mise en oeuvre des formations dispensées dans notre établissement.



Nous vous remercions d'avoir choisi le lycée EFAGRIR - Franz Stock pour le versement de votre taxe d'apprentissage.

Comment effectuer vos versements ?

- Soit par l'intermédiaire de notre organisme collecteur (organisme agréé) partenaire de l'établissement, que nous vous recommandons, à savoir :
l'A.S.P. (Au Service de la Profession)
Espace Montalambert - 2, rue Chaintron - 92542 MONTROUGE CEDEX
Tel : 01 79 71 19 20 Site : <http://www.asponline.org>

Vous pouvez adresser directement par chèque bancaire ou virement postal votre contribution à l'A.S.P. ou renseigner par Internet leur plateforme de traitement. L'A.S.P. se tient à votre disposition pour tout renseignement et s'engage à vous calculer gratuitement vos versements ainsi qu'à rédiger vos documents.

- Soit par l'intermédiaire de la
Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre
45926 Orléans Cedex 9

- Soit par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de votre choix ou de votre chambre professionnelle.

N'oubliez surtout pas d'indiquer à l'organisme collecteur l'établissement destinataire, à savoir le Lycée EFAGRIR - Franz Stock, de la somme que vous entendez verser.

Comment effectuer votre répartition ?

L'administration demande aux entreprises de consacrer 52% de leur taxe à des actions en faveur de l'apprentissage et 48% de celle-ci sous forme de subventions versées à un établissement technique à condition que ces subventions soient réalisées avant le **28 février 2009**.

Deux catégories ont été fixées pour notre établissement, à savoir :

A et B (par cumul) qui vous sont précisées ci-dessous.

Chaque entreprise doit obligatoirement appliquer cette répartition en regard de la constitution de ses effectifs.

REPARTITION DES DEPENSES CONSENTIES en faveur des premières formations technologiques

Catégorie A
Ouvriers / employés
spécialisés ou qualifiés
Niveau V ou IV

Catégorie B
Cadres moyens
Niveau III ou II